LE PETIT ABBATIEN

NUMERO 73 // JUIN 2021

LE TOUR DU MONDE AU CENTRE DE LOISIRS

NOTRE VILLAGE HIER ET AUJOURD'HUI

NOTRE COMMUNE AU QUOTIDIEN

NOUVELLE EDITION

Le petit abbatien
fait peau neuve !

Sommaire



LE MOT DU MAIRE

LE CENTRE DE LOISIRS

L'ÉCOLE DE VIEILLE EGLISE

NOTRE VILLAGE HIER ET AUJOURD'HUI

NOTRE COMMUNE AU QUOTIDIEN

INFORMATIONS DIVERSES

EXTRAITS DE COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

LE MOT DU MAIRE



Chers habitantes et habitants,

Je commencerai mon propos par une note positive ; depuis quelques jours un processus de retour à une vie plus normale se met en place : réouverture des terrasses, réduction du couvre-feu notamment. Il convient d'espérer que nous puissions à nouveau nous réunir pour échanger. Cette fois encore je vais utiliser ce moyen pour vous délivrer quelques informations.

En matière de travaux, les deux opérations annoncées précédemment ont été réalisées : le remplacement des menuiseries extérieures de la cantine simple vitrage et les travaux de rénovation et d'amélioration des abords de la maison communale et de la sente.

Désormais nous montons les dossiers de subvention pour plusieurs projets :

- *La rénovation du ponceau proche de la ferme de la Quoiqueterie,*
- *La mise en place de passerelles au-dessus de la rigole de Saint Benoit avant l'étang de la tour et au-dessus de la rigole route de Rambouillet à proximité du poste de refoulement,*
- *La rénovation de la voirie du clos d'Orphin.*

Les 3 projets de Vieille Eglise proposés dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire de la région Ile de France ont été retenus suite au vote des franciliens, ils sont subventionnés à 70% et la création de petits carrés potagers au centre de loisirs, qui faisait globalement consensus, a été entreprise avec la participation de parents et de villageois.

Les deux autres projets, la mise en place de récupérateurs d'eau sous la grange communale et la plantation d'une haie vive entre le verger communal et la plaine, doivent faire l'objet d'un examen par le conseil municipal.

Je ne ferai pas le rappel récurrent concernant le bien vivre ensemble et la réduction de différentes nuisances (bruit, aboiements, feux, déjections canines…). Je préfère terminer en remerciant les habitants qui participent, devant chez eux ou ailleurs dans le village à son fleurissement et à son embellissement.

Mesdames Magali Prudhomme et Ingrid Ruffieux qui assuraient notamment l'étude dirigée, ne seront plus là à la rentrée scolaire, je les remercie pour la qualité de leurs prestations et leur grande disponibilité.

Je vous souhaite un été très agréable mais néanmoins responsable.

Le maire, Jean Louis Duchamp
Le 8 juin 2021

Comité de rédaction :
Jonathan Trebois
Dominique Le Dû
Myriam Hertaux
Jean-Louis Duchamp

VOTRE MAIRIE
VOUS ECOUTE

vieilleglise.yvelines@wanadoo.fr
Tel : 01 30 41 16 13
Fax : 01 30 59 23 22



CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs des Mini Libellules !

Après une année 2020 quelque peu chaotique, confinement, couvre-feu, le centre de loisirs et ses animatrices ont donc décidé de faire voyager leurs mini libellules à travers le monde.

Chaque mois nous partons vers une destination différente.

Chaque enfant a donc fabriqué son passeport et sa carte d'embarquement afin d'accéder à l'avion situé sur le tarmac de la maison communale.



Le personnel de bord de la compagnie aérienne Libellul'air se charge de leur faire passer les tests covid avant de les installer dans l'avion.





Pour toutes inscriptions ou renseignements, vous pouvez contacter la mairie ou nous contacter directement.

Tel : 01 34 85 56 83

Mail : alsh.vieilleglise@orange.fr

Pour les mois à venir, notre tour du monde s'est vu décalé, nous partirons donc en Inde sur le mois de mai. Pour finir notre périple, le mois de juin sera consacré à l'Egypte.

En juillet nous attendons avec impatience vos enfants ou petits-enfants !!!! Au programme :

- Pool-party
- Chasse au trésor
- Promenade en forêt
- Pique-nique …

Nous vous informons que l'ouverture du centre en août est modifiée : ouverture du 16 au 20 août 2021 à Vieille-Eglise et du 23 au 27 août 2021 -> Mini-camp uniquement.

Cette année le centre de loisirs de Vieille-Eglise accueillera vos jeunes ados de 10 à 15 ans pour des après-midi de folie. Le programme et le dossier d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune.

Nous espérons une rentrée 2021 plus positive pour démarrer de nombreux projets.

En attendant, prenez bien soins de vous et de vos proches !!!

L'équipe d'animation

Grâce à une habitante du village, les enfants du centre ont eu l'immense plaisir de pouvoir écrire à des correspondants anglais de leur âge et de recevoir en retour de petits mots doux.

Nous souhaitons poursuivre cette expérience. Si vous aussi connaissez des enfants habitant à l'étranger, nous attendons avec impatience vos contacts.

Nous vous remercions pour vos nombreux votes concernant le projet du potager bio. Celui-ci prend bonne forme. et a bien été commencé en début de mois.



Si vous aussi vous désirez bénéficier d'une customisation de votre voiture, n'hésitez pas à prendre rendez-vous, les enfants seront ravis !



LE CANADA

Début janvier, nous sommes partis à destination du Canada, que les enfants ont situé sur la carte du monde ;
ils ont pu découvrir les chiens de traineaux, les cabanes à sucre, cuisiner de délicieux pancakes au sirop d'érable, et pour que les parents ne soient pas en reste, ils ont confectionné un petit cahier de recettes du pays.

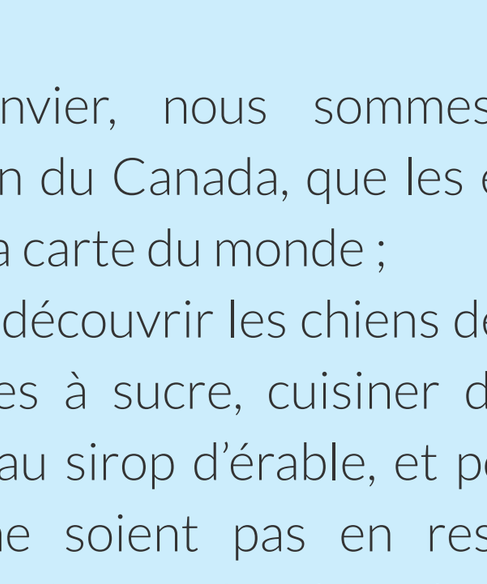



LA CHINE

Février, destination la Chine pour l’année du buffle. Découverte des traditions et décorations locales et fabrication de fortune cookies.















L'AUSTRALIE

En Mars, direction l’Australie à la découverte du peuple aborigène, de ses peintures spécifiques et expédition en forêt à la recherche des wallabys.







DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Dans le dernier numéro du Petit Abbatien, écrit en septembre 2020, nous commencions cette année particulière avec l'espoir qu'elle ressemblerait aux années antérieures à la crise sanitaire et qu'elle nous permettrait d'oublier l'année scolaire précédente si particulière et inédite.



Une fois le travail sur les apprentissages mis en place, nous avions donc commencé l'année par une sortie à l'espace Rambouillet. Les élèves avaient beaucoup apprécié cette sortie car nous avions assisté à une démonstration des rapaces en vol, nous avions réussi à approcher un groupe de biches et nous avions progressé dans les arbres grâce à des ponts suspendus.







A la fin du mois de septembre, les élèves des deux classes d'élémentaire ont participé à la traditionnelle randonnée USEP. Ils ont marché 16 km dans les forêts environnantes.



Et puis, la crise sanitaire nous a rattrapés. Heureusement, les confinements successifs nous ont permis de continuer l'école en présentiel même si tout fut différent et plus difficile : les élèves du CP au CM2 ont dû porter un masque, les séances d'EPS en intérieur ont été interdites et le traditionnel marché de Noël ainsi que les sorties scolaires ont été déprogrammés.

Malgré ces contraintes, nous avons pu faire venir un artiste à la salle communale, juste avant Noël afin d'offrir aux enfants un petit spectacle qui les a transportés dans la magie de Noël.
Cet hiver, également pour s'évader, les élèves de CM1-CM2 ont suivi la course autour du monde à la voile le Vendée Globe.







Avec le retour du printemps et la levée progressive des restrictions, les deux classes d'élémentaire ne désespèrent pas d'effectuer une rencontre athlétisme à la fin juin, toute l'école espère aussi se rendre à Provins et la classe de CM1-CM2 aimerait terminer son projet voile en allant naviguer sur l'étang de Saint-Quentin en Yvelines.

Nous vous raconterons tout ça dans le prochain numéro du Petit Abbatien.

Je profite également de cet article pour rappeler à tous les parents qui viennent d'aménager sur la commune et qui ont un enfant né entre 2011 et 2018 (inclus) de se rapprocher de la mairie afin d'effectuer au plus vite son inscription pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Le directeur, Mr SUPPO



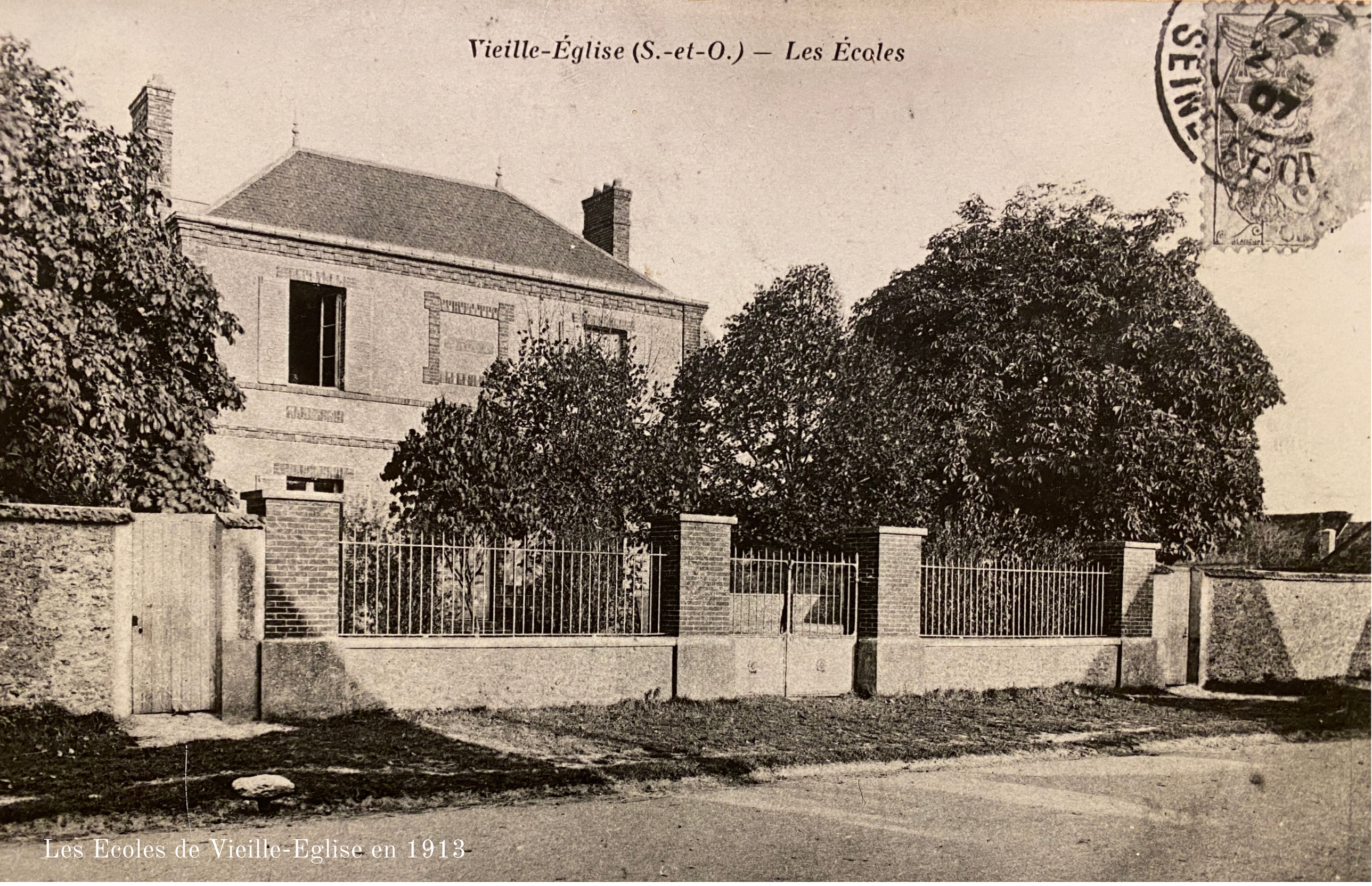

NOTRE VILLAGE HIER ET AUJOURD'HUI

Pour notre prochain numéro, nous souhaitons vous faire participer. Envoyez à la mairie vos anciennes photos, accompagnées d'un texte explicatif et celle-ci apparaitra peut être dans le prochain numéro !



La commune au quotidien

CONTRAT RURAL PHASE 3 : Réfection de la sente vers la maison communale.

Comme le montrent les photographies, la sente de la maison communale a fait peau neuve, devenue beaucoup plus praticable et confortable.
Il a été créé un cheminement similaire pour accéder à l'aire de jeux des tout petits.





Travaux de la cantine

Toutes les portes et les fenêtres de la cantine ont été changées et les combles isolés, ces travaux vont considérablement améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort de nos enfants.
Ces travaux ont été subventionnés à 40% par l'Etat dans le cadre d'une DETR.

Urbanisme

Les travaux d'aménagement de la rue Traversière sont terminés.
Le Clos de l'Aqueduc est prêt à recevoir les premières constructions.



Des nouvelles… de la commission Environnement

Lors de son installation en mai 2020 la nouvelle équipe municipale a décidé de mettre en place une commission Environnement pour engager notre village dans une démarche de développement durable, impulser et soutenir des projets vertueux sur le plan écologique. Présidée par le maire et composée de 6 conseillers sensibles à ces questions, la commission a également pour ambition d'être à l'écoute des habitants et de faciliter, dans la mesure de ses moyens, la réalisation de leurs idées pour réduire notre impact écologique, préserver nos richesses naturelles, embellir la commune et mieux-vivre ensemble. Après débat et investigation pour recueillir toutes les informations utiles à la prise de décision, la commission présente ses propositions à l'ensemble de l'équipe municipale lors des réunions du conseil, soit pour information, soit pour délibération lorsque des fonds publics doivent être engagés.



Au cours de ses premières réunions, la commission a recensé une quarantaine d'idées et projets proposés par les conseillers et les habitants, puis les a priorisés pour produire une feuille de route destinée à orienter l'action municipale pour les 5 années à venir. Cette feuille de route sera présentée au prochain conseil municipal fin mai. Certaines actions s'inscrivent dans la continuité des décisions prises lors du précédent mandat : poursuite des travaux pour la performance énergétique des bâtiments publics, amélioration des circulations douces. Mais la commission tient aussi à promouvoir des projets qui amélioreront la qualité des espaces verts, la biodiversité, la convivialité et les services proposés aux habitants, tout en s'attachant à réduire les nuisances et usages délétères pour notre environnement et notre qualité de vie.

Pour mener ces projets à terme nous avons besoin de toutes les énergies, nous invitons donc les habitants qui s'intéressent à ces sujets et auraient envie de nous aider à les concrétiser dans notre commune, à participer à un échange avec les membres de la commission pour trouver le meilleur moyen d'agir ensemble dans l'intérêt de tous !

Si vous souhaitez y participer, merci d'envoyer un mail à ces deux adresses :
vieilleglise.yvelines@wanadoo.fr
mheurtaux.vey@free.fr

INFORMATIONS DIVERSES

Restauration du chemin de croix

La restauration intérieure de l'église, amorcée grâce au contrat rural, se poursuit. Les médaillons du Chemin de Croix, sont actuellement en restauration, et seront replacés dans l'église.

Merci à Bernadette NIVERT, et Annick-France HAVET, qui oeuvrent à la peinture avec de petits pinceaux.

Commémoration du 8 mai

Le Samedi 8 mai 2021, le conseil municipal s'est retrouvé devant le monument aux morts pour commémorer la victoire de la seconde guerre mondiale.



Réglementation relative au bruit

Rappel indispensable de l'arrêté municipal du 30 juin 2008, au vu des plaintes reçues le 1er mai.
Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h .

Dans le même registre le brulage à l'air libre de tous déchets, verts et ménagers, est interdit aux particuliers toute l'année et sur tout le territoire des Yvelines.

SICTOM

Nous vous rappelons que chaque foyer du village peut bénéficier de 2 composteurs sur demande sur leur site du SICTOM, onglet contact.

Bibliothèque municipale

Les librairies et les bibliothèques ayant été déclarées d'intérêt public culturel nous avons pu ouvrir nos locaux lors de ce dernier confinement. Nous avons dû adapter nos horaires au couvre-feu par deux fois et décidé de rester ouvert pendant les vacances scolaires- ce que nous ne faisons pas habituellement.
Lectrices et lecteurs de tous âges ont été heureux de pouvoir choisir leurs livres et nous avons été contents de nous sentir utiles.
Les 3 classes de l'école ont pu continuer à venir grâce à l'engagement bénévole d'une maman qui seconde les professeurs.

Nous allons bientôt acheter des livres nouveaux afin de vous faire profiter d'un bel été divertissant.

Rappel des horaires actuels : mardi de 16h30 à 18h45.
Samedi de 10 h à 12h.

Le vendredi n'est plus assuré faute de bénévoles. N'hésitez pas à venir nous aider...
La bibliothèque sera fermée pendant les vacances scolaires d'été. Dernier jour d'ouverture : samedi 03 Juillet : venez faire vos provisions pour l'été.

Scrutins des 20 et 27 Juin 2021

Ces deux dimanches, les électeurs seront appelés à désigner d'une part les conseillers départementaux et d'autre part les conseillers régionaux.
Afin de respecter les contraintes sanitaires, les bureaux de vote seront installés à la maison communale de 8h à 20h.
Les électeurs devront se munir d'un stylo et d'un masque. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL : séance du 9 avril 2021

L'an 2021 et le 9 avril à 20 h 42, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la maison communale en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Date de la convocation : 03/04/2021
Date d'affichage : 03/04/2021

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : Mmes DA SILVA Rosa, DELABBAYE Carine, FIGONI Annick, LE DU Dominique, LABATI Valérie, CHEVALLIER Sylvie. MM : BADUEL Bernard, DELABBAYE Jean-Yves, DUCHAMP Jean-Louis, MORVANNIC Christian, TREBOIS Jonathan, AMOSSÉ Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration :
M. PÉNOT Olivier, procuration à M. DUCHAMP Jean-Louis
M. PETITPAS François, procuration à Mme CHEVALLIER Sylvie

Absente : Mme HEURTAUX Myriam

A été nommée secrétaire : Mme CHEVALLIER Sylvie

La séance est ouverte à 20h45

Procès-verbal de la séance du 19 février 2021
Le procès-verbal du 19 février 2021 est approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

1.Affectation du résultat 2020 de la commune sur le budget primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2021.02 du 19 février 2021 prenant acte du compte administratif 2020 de la Commune,

Vu la délibération n° 2021.01 du 19 février 2021 prenant acte du compte de gestion 2020 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif 2020 de la commune laisse apparaitre les résultats suivants :

Budget communal :

- En section de fonctionnement : 474 963.18 €
- En section d'investissement : - 31 423.83 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif 2021 de la commune de la façon suivante :

En section de fonctionnement

- compte 002 : résultat reporté 443 539.35 €

En section d'investissement

- compte 1068 : excédent fonction. capitalisé 31 423.83 €
- compte 001 : déficit (résultat d'investissement) - 31 423.83 €

Pour mémoire, les restes à réaliser sont de 0 € pour les dépenses, 0 € pour les recettes.

Les écritures devront être prévues sur le budget communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité l'affectation des résultats 2020 à reporter sur le budget primitif 2021 de la commune tels que proposés.

2. Subventions 2021 aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes de subventions de fonctionnement émises par les Associations Communales ainsi que par divers organismes d'intérêt général,

Considérant que les membres du Conseil Municipal adhérents d'association ne prennent pas part au vote concernant leur association,

Sur rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **Décide** d'attribuer aux associations les subventions 2021 telles que :

Comité des Fêtes	3 000,00 €
Union des Amis du Parc	80,00 €
SARRAF	40,00 €
Prévention routière	100,00 €
Radio Vieille Eglise	400,00 €
ADMR	200,00 €
ICSY	100.00 €
Confiance	150,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	**4 070,00 €**

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021 (article 6574),
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3. Vote des taux des Impôts Directs

Pour rappel, le conseil municipal a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes, taux inchangés depuis plusieurs mandats :

- Taxe d'habitation : 6.95 % (à titre indicatif)
- Taxe Foncier bâti : 14.16 %
- Taxe Foncier non bâti : 60.08 %

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le total reste le même in fine pour le contribuable
Pour rappel, le taux communal est de 14.16 % et celui du département de 11.58 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 25.74 %.

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe

d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire. Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,
Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

Considérant l'état 1259 transmis par l'Etat,

Considérant l'équilibre du budget de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2021 comme suit :
  - Taxe Foncier bâti : 25.74 % (soit 14.16 % taux communal + 11.58 % transfert du taux du département)
  - Taxe Foncier non bâti : 60.08 %

BUDGET PRIMITF 2021

Monsieur le Maire précise qu'au regard de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes doivent, dans un souci de transparence, établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du conseil municipal. Cet état doit être présenté au conseil municipal avant l'examen du budget mais ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Le Statut de l'Elu revient sur les précisions apportées par la DGCL le 30 novembre dernier à ce sujet. Il est préconisé de :

- mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) ;
- de les distinguer par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais)

S'agissant des avantages en nature, tous ceux qui prennent la forme de sommes en numéraire doivent être inclus dans cet état récapitulatif.

Les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction.

Après avoir précisé que l'augmentation des taux correspondait à une évolution déterminée par la loi du 27 décembre 2019, Monsieur le Maire présente l'état des indemnités et avantages en nature perçus en 2020 par les élus de la commune de Vieille-Eglise en Yvelines :

Mandat 2014 à 2020

Fonction	Nom et prénom	Taux retenus	Indemnités brutes de janvier à mai 2020	Avantage en nature remboursement de frais,...
Maire	BEHAGHEL Isabelle	31%	5 867.78 €	néant
1er Adjoint	MORVANNIC Christian	8.25%	1604.35 €	néant
2ème Adjoint	DELABBAYE Jean-Yves	8.25%	1604.35 €	néant

Mandat 2020 à 2026

Fonction	Nom et prénom	Taux retenus	Indemnités brutes de juin à décembre 2020	Avantage en nature remboursement de frais,...
Maire	DUCHAMP Jean-Louis	40.30 %	11 233.14 €	néant
1er Adjoint	DELABBAYE Jean-Yves	10.70 %	2 929.03 €	néant
2ème Adjoint	FIGONI Marie-Annick	10.70 %	2 982.48 €	néant
3ème Adjoint	MORVANNIC Christian	10.70 %	2 929.03 €	néant

4. Vote du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,Vu la délibération n° 2021.02 du 19 février 2021 prenant acte du compte administratif 2020 de la Commune,

Vu la délibération n° 2021.01 du 19 février 2021 prenant acte du compte de gestion 2020 de la Commune

Vu la délibération n° 2021.09 du 9 avril 2021 relative à l'affectation des résultats 2020 vers le Budget Primitif 2021 communal,

Monsieur le Maire détaille les prévisions budgétaires globales de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2021 communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2021 « équilibré par section » de la commune tel que présenté ci-dessous :

- Section de fonctionnement : 1 084 010.35 €
- Section d'investissement : 658 768.83 € (aucun reste à réaliser)

5. Réalisation d'un emprunt

Le maire rappelle que la commune est totalement désendettée mais que la capacité d'autofinancement qui pourrait être dégagée de la section de fonctionnement est quasi nulle, sauf à ponctionner lourdement les excédents reportés ; Il précise également que la période est favorable aux emprunts eu égard aux taux très bas actuellement proposés par les organismes bancaires. Il indique également que le montant de 300 000 € est un maximum et qu'un déblocage partiel est possible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les travaux conséquents en Investissement,
Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de **300 000 €** pour financer ces travaux,
Considérant que la municipalité souhaite que le coût des investissements soit étalé dans le temps,
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,
Considérant la proposition du Crédit Agricole d'Ile de France :

- un montant emprunté de 300 000 € sur 15 ans au taux 0.55 %, soit un cout total de 311 881 €,
- un déblocage des fonds pouvant être étalé jusqu'en avril 2023,
- un déblocage partiel étant possible,
- des frais de dossier plafonnés à 450 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'adopte**r le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- **d'emprunter 300 000.00 €** auprès du Crédit Agricole d'Ile de France pour une durée de 15 ans au taux de 0.55 %
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Monsieur le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

6. Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART)

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR), et notamment son article 136, précisant que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent, dans les conditions précisées ci-dessous.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant que la loi ALUR rend donc obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, le 1er janvier de l'année suivant les élections communautaires.

Considérant que la loi ALUR prévoit également que si, dans les trois mois précédant le terme du délai (c'est-à-dire entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence d'urbanisme en matière de planification, laquelle permet aux communes et à leurs conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Considérant que la cohérence du développement et de la protection du territoire de l'agglomération est assurée par les documents supra communaux, notamment le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale),

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

- **de s'opposer** au transfert de la compétence PLU à la CART
- **de demander** à la CART de prendre acte de cette décision.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
-

7. Autorisation de signer le nouveau contrat avec la société Buroteam pour les photocopieurs mairie école

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin de renouveler les contrats des photocopieurs afin d'avoir un matériel plus performant et faire des économies financières,

Considérant la proposition de la société Buroteam pour le remplacement des 3 copieurs de la mairie et de l'école pour un coût de :

- 2 294 € HT par trimestre incluant le loyer et la maintenance des 3 copieurs, hors assurance, hors copies supplémentaires, et pour un engagement d'une durée de 21 trimestres, soit **une économie de près de 40% par rapport au contrat actuel,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de contractualiser** avec la société Buroteam pour le remplacement des photocopieurs de la mairie et l'école pour un cout de 2 294€ HT par trimestre incluant le loyer et la maintenance du matériel et pour une durée de 21 trimestres
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant

Informations / communications du Maire / Questions diverses

- Point sur la situation sanitaire un cas de covid au sein du personnel communal deux agents cas contacts ont été placés en isolement
- Point travaux :
  - Sente d'accès à la Maison Communale : Début des travaux : mardi 6/04. Réunion de chantier prévue lundi 12 avril à 10h
  - A l'occasion d'une réunion préparatoire à l'opération sus-citée la rénovation des VRD du Clos d'Orphin a été évoquée et le principe d'une réunion avec les riverains a été retenu, la date de celle-ci dépendra de la situation sanitaire

- Intervention de l'entreprise Abbatienne de Menuiserie prévue 2ème semaine des vacances à la cantine (menuiseries extérieures double-vitrage, isolation des combles) et à l'école (anti pince-doigts)

- Peinture à prévoir dans le dortoir de la classe maternelle
- Réunion avec l'agence départementale Ingeniery annulée en raison de la crise sanitaire
- Réunion avec l'EPI Yvelines Hauts de Seine qui gère les voies départementales. Ont été évoqués l'entretien des accotements et des haies ainsi que le projet de création d'une passerelle au-dessus de la rigole de Saint Benoit coté étang de la Tour

- Des travaux conjoints SMAGER / mairie ont été entrepris en régie : débroussaillage à l'Etang de la Tour, élagage d'une haie Route de l'Etang de la Tour et nettoyage de fossés aboutissant dans la rigole de Vieille Eglise
- Point dossiers d'urbanisme : 3 permis de construire déposés pour des terrains du lotissement de l'Aqueduc pour lequel les travaux ont pris quelques semaines de retard
- Le maire a participé à un webinaire organisé par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse portant notamment sur la pollution lumineuse, il pourrait être envisagé d'éteindre totalement l'éclairage public de la mi-mai à la mi-aout
- Le réseau de communication maires / brigade de gendarmerie fonctionne de manière très satisfaisante
- Enedis : Micro coupures très fréquentes notamment la semaine passée ; par ailleurs une réunion doit être programmée pour la fin des travaux d'enfouissement des lignes HTA
- Point fibre optique : le déploiement progresse mais avec une logique peu compréhensible. Les difficultés de communication avec Orange sont toujours aussi importantes
- Nuisances sonores : des aboiements intempestifs récurrents aux Brûlins
- Déjections canines dans le village : un énième rappel de sensibilisation va être fait
- Un rappel à effectuer aux habitants sur la règlementation des feux qui sont interdits dans tout le département des Yvelines
- La prochaine réunion de la commission environnement se déroulera le vendredi 16 avril
- Des réunions de la commission communication et de la commission travaux sont à programmer
- Des haies de particuliers débordent sur le domaine public notamment entre la clinique d'Yveline et le Patis
- La fédération Nationale des Communes Forestières souhaitait la désignation d'un référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal, c'est Sylvie Chevallier qui a été désignée avec François Petipas comme contact technique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h19

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

PROCES-VERBAL : séance du 19 février 2021

L'an 2021 et le 19 février à 20 h 42, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la maison communale en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Louis DUCHAMP, maire.

Présents : Mmes CHEVALLIER Sylvie, DA SILVA Rosa, DELABBAYE Carine, FIGONI Annick, HEURTAUX Myriam, LABATI Valérie, LE DU Dominique, MM. BADUEL Bernard, DELABBAYE Jean-Yves, DUCHAMP Jean-Louis, MORVANNIC Christian, TRÉBOIS Jonathan, PÉNOT Olivier, M. AMOSSÉ Frédéric

Excusé ayant donné procuration : M. PETIPAS François (procuration à Mme CHEVALLIER Sylvie)

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 15/02/2021
Date d'affichage : 15/02/2021
A été nommé secrétaire : M. DELABBAYE Jean-Yves
La séance est ouverte à 20h42.

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2020
Le point « Information commission Environnement » de la page 3 du procès-verbal est modifié comme suit : « Elle informe le Conseil qu'en marge des travaux de la commission, dans le cadre de l'appel à projets du budget participatif de la région Ile de France 4 projets pourraient être déposés sur la plateforme régionale ». Après cette correction, le procès-verbal du 28 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1.Approbation du Compte de Gestion 2020 de la commune

M. le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice budgétaire 2020 a été réalisée par le Receveur Municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier pour la Commune (M14) est conforme au compte administratif.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, émet un avis favorable** sur le Compte de Gestion de la commune établi par le receveur Municipal pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

2. Approbation du Compte Administratif 2020 de la commune

M. Le Maire présente le Compte Administratif 2020 de la Commune, puis quitte la séance.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2021.01 prenant acte du compte de gestion 2020,
Sous la présidence de M. Jean-Yves DELABBAYE, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve le Compte Administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes (a)	674 540,87 €	183 777,32 €
Dépenses (b)	797 314,58 €	292 350,42 €
Résultat (c) (*a-b*)	-122 773,71 €	- 108 573,10 €
Report 2019 (d)	597 736,89 €	77 149,27 €
Résultat de clôture (c+d)	474 963,18 €	- 31 423,83 €

Pour mémoire, les restes à réaliser en investissement sont de 0 € pour les dépenses, 0 € pour les recettes.

Dit que la commune décide de réaliser les travaux de rénovation du pont sur l'aqueduc (Quoiqueterie) d'une part et de rénovation de voiries (chemin de la patte d'oie et route de St Benoit) d'autre part pour un cout total de 27 265 € HT subventionné à hauteur 70 % soit une subvention de 19 085,50 €.

Dit que, conformément à l'annexe 2, du règlement du programme 2020-2022 d'aide aux communes en matière de VRD, la commune pourra déposer 3 demandes de subvention par an. Les subventions seront attribuées au fur et à mesure de l'instruction des dossiers dans la limite de 180 698 € (pour un montant total des travaux subventionnables de 258 140 € HT), la date limite de réception des dossiers étant fixée au 31.12.2022

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge, qui sera imputée à l'article 2151 sur le budget primitif.

7. Tarifs des concessions

M. Le Maire indique que :

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, publiée au JORF le 30 décembre 2020, est venue supprimer via son article 121 les taxes communales sur les opérations funéraires :

- Les convois,
- Les inhumations
- Les crémations

Il convient donc de supprimer la taxe d'inhumation à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la suppression des taxes d'inhumation à compter du 1er janvier 2021,
- Décide de maintenir les tarifs des concessions tels qu'ils avaient été votés lors de la séance du 28/11/2020 (délibération n° 2020.36 du 30/11/2020)

8. Présentation du rapport d'activité 2019 du syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78)

Conformément aux dispositions de l'article R 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Yves DELABBAYE présente le rapport d'activité du SEY pour l'année 2019.
Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité du SEY pour l'année 2019.

9. Budget participatif écologique de la région Ile de France

3 projets ont été soumis à la Région en décembre dernier et pourraient être subventionnés (à 70% ou 80%), il s'agit de

- la création de carrés potagers hors sol au centre d'accueil
- la récupération des eaux pluviales de la grange afin d'arroser les espaces verts
- la plantation d'une haie paysagère entre le verger communal et la plaine

Si certains de ces projets étaient retenus après le vote des franciliens ils seraient discutés lors d'une réunion ultérieure du Conseil Municipal.

Après cet exposé, M. Jean-Yves DELABBAYE prend la parole pour désapprouver les démarches de la région et de la commune sur ces sujets. Il explique que la région a voté un budget de 500 millions d'euros sur 5 ans pour subventionner des projets tels que ci-dessus, et il estime qu'en ces temps difficiles, cet argent pourrait être mieux employé ailleurs. En ce qui concerne la commune, il considère que ces projets de travaux sont non nécessaires voire inutiles, que la part non subventionnée va grever notre budget déjà déficitaire (voir plus haut), et il suggère que certains de ces projets fassent l'objet de simples actions de bénévolat (carrés potagers pour les enfants).

10. Convention de vérification des hydrants

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises VEOLIA et SAUR ont été consultées pour le renouvellement de la convention relative à l'entretien des hydrants.
Cette convention entre dans le cadre des décisions du Maire et ne fait donc pas l'objet d'une délibération.

11. Transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de Rambouillet Territoires

M. Le Maire informe le Conseil que la décision de refus de transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de Rambouillet Territoires fera l'objet d'un arrêté du Maire.

12. Numérotation des maisons rue Traversière

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.
La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.
Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles, de procéder à leur numérotation. »
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la séance du conseil municipal du 12/10/2018 évoquant la nouvelle voie et fixant le nom de cette voie,
Considérant qu'une nouvelle rue communale a été créée suite à la construction d'un lotissement situé à l'angle de la route de l'étang de la Tour et de la route de Rambouillet,
Considérant la proposition faite aux membres du conseil municipal pour nommer la rue « Rue Traversière »,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal,

- Adopte la dénomination suivante : rue Traversière
- Valide qu'il faut créer la dénomination et le numérotage de la rue Traversière »
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la numération des immeubles de cette rue.

Informations / communications du Maire / Questions diverses

- 62 enfants inscrits à l'école de Vieille-Eglise-en-Yvelines
- Baisse des effectifs des enfants au centre de loisirs qui s'explique par la pandémie et par le fait que Sonchamp dispose désormais de sa propre structure. Actions entreprises pour capter des enfants de communes voisines (Le Perray, Rambouillet, …)
- Travaux d'abattage d'arbres malades ou gênants en cours
- Points évoqués au cours de la commission environnement, idées des membres de la commission ou souhaits d'administrés, : création d'un jardin partagé / rénovation du verger et organisation d'une animation autour/ création d'une bourse d'échange de graines / réaménagement du jardin derrière la mairie / amélioration des liaisons douces / Chaudière fuel de la mairie à remplacer / Maison Communale à isoler
- Travaux résidence de l'Aqueduc – fin du chantier prévu mis mars
- Problème des voitures garées sur les places de stationnement réservées aux véhicules utilisant les bornes électriques
- Le siège du PNR HVC pourrait rester au Château de la Madeleine à Chevreuse après rachat, par la Région IDF, de cet ensemble patrimonial appartenant au département des Yvelines
- Baisse d'activité de la mission locale due à la crise sanitaire. La commune envisage de signer à nouveau une convention de stage avec la mission locale pour l'accueil d'un jeune. Un contrat aidé pourrait également être envisagé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1h09

Commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines

Procès-verbal du conseil municipal: séance du 28 novembre 2020

L'an 2020 et le 28 novembre à 9 h 10, le Conseil Municipal de la commune de Vieille-Eglise-en-Yvelines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à huis clos et à la maison communale en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de M. DUCHAMP, maire.

Présents : Mmes DA SILVA Rosa, DELABBAYE Carine, FIGONI Annick, HEURTAUX Myriam, LE DU Dominique, MM.BADUEL Bernard, DELABBAYE Jean-Yves, DUCHAMP Jean-Louis, MORVANNIC Christian, TRÉBOIS Jonathan, PÉNOT Olivier

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALLIER Sylvie (procuration à Mme DA SILVA Rosa), M. AMOSSÉ Frédéric (procuration à M. MORVANNIC Christian)

Excusés : Mme LABATI Valérie, M. PETIPAS François,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 19/11/2020
Date d'affichage : 19/11/2020
A été nommée secrétaire : Mme FIGONI Annick
La séance est ouverte à 9h10.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1.Programme triennal de voirie 2020-2022 : Autorisation de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART) de la part correspondant à la voirie

Monsieur le Maire indique que le taux et le montant de subvention accordés par le département pour l'entretien de la voirie sont calculés en fonction de la longueur totale de voirie communale, de la moitié des chemins ruraux et du nombre d'habitants. La longueur totale de voirie s'élève à 14,047 km pour une population au 01/01/2019 de 706 habitants.

Le montant du plafond subventionnable a été fixé à 335 117.50€. Le taux de subvention accordé à la commune s'élève à 70% de ce plafond, soit 234 582€.

M. Le Maire indique que suite à la rétrocession de la voirie intercommunale à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART) (représentant 3,227 km soit 22,97% de la voirie) et comprenant la Route de Rambouillet et une partie de la Route d'Auffargis, une partie de la subvention allouée par le département est transférée à la CART.

M. Le Maire explique que la part de subvention destinée à l'entretien des voies rétrocédées peut par dérogation être utilisée sur d'autres voies et, pour se faire, qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise la CART à utiliser la part de subvention transférée pour l'entretien de l'ensemble des voies intercommunales.

2. Autorisation pour engager, liquider et mandater le quart (maximum) des dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le budget de la commune doit être voté au plus tard le 30 avril 2021. Entre le début de l'année 2021 et le 30 avril 2021, si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil municipal DÉCIDE :
• d'autoriser, selon la liste ci-jointe (hors restes à réaliser), l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
• d'ouvrir 25 % des crédits des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 conformément à la réglementation et dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

3. Convention de mutualisation de la passation des contrats relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries avec la CART

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes et le marché qui en découle pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires arrivera à échéance le 30 avril 2021.

La CART est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché, elle propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion. Les communes peuvent adhérer annuellement au groupement de commandes pour une durée maximale de 4 ans.
Chaque membre du groupement peut solliciter l'assistance technique du service voirie de la CART dont le coût est précisé à l'article 9 de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur ce projet de groupement de commande,
DECIDE d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement divers sur les Transcom, les voiries communales et structures communautaires,
APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes,
PRECISE que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires,
CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention telle, qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.
DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier.

4. Présentation du rapport d'activité 2019 du syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera évoqué ultérieurement.

5. Présentation du rapport d'activité 2019 du SICTOM

Conformément aux dispositions de l'article R 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Carine DELABBAYE présente le rapport d'activité du SICTOM pour l'année 2019.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2019 du SICTOM

Il est rappelé que ce rapport d'activité est consultable en mairie.

6. Fixation des tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs communaux tels qu'annexés.

Ces tarifs ont été augmentés d'environ 1% puis arrondis.

Information «Commission Environnement»

Myriam Heurtaux indique au conseil que lors de sa dernière réunion la commission Environnement a notamment travaillé sur la préparation d'une feuille de route.

Elle informe le conseil qu'en marge des travaux de la commission, dans le cadre de l'appel à projets du budget participatif de la région Ile de France 4 projets ont été déposés sur la plateforme régionale : création d'une haie paysagère entre le verger et les champs, potager bio au centre d'accueil, récupération des eaux pluviales de la grange communale et composteur pour les déchets organiques de la cantine.

Communications du maire

Le maire indique que Mme Nathalie Saragas, la remplaçante de la secrétaire de mairie est arrivée le 2 novembre, qu'elle est à temps partiel jusqu'à fin décembre et qu'elle sera à temps complet à partir du 2 janvier 2021.
S'agissant de l'accueil en mairie, il est assuré provisoirement depuis mi-octobre par Mme Fatima Jabrak.

Le stagiaire «espaces verts» proposé par la mission locale est accueilli depuis mi-octobre; sa présence a déjà permis la réalisation d'un nettoyage poussé de certaines parties du village.

Le maire précise les opérations qui pourraient être entreprises dans le cadre du contrat triennal sont notamment des travaux de génie civil sur le ponceau enjambant la rigole à proximité de la Quoiqueterie, la réfection des voiries et réseaux divers du Clos d'Orphin et de l'impasse des Clérambault, ainsi que divers travaux de voirie ponctuels notamment route de Saint Benoit et chemin de la Patte d'Oie.

Il rappelle que le service voiries de la CART pourrait être sollicité pour conduire les deux opérations de VRD.

Questions diverses

La situation du terrain de tennis a été évoquée notamment son nettoyage, les conditions d'utilisation et son mode de gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00